

INTERFACE SOFCAP PRORISQ : PRÉSENTATION

25/11/2015

Intégrateur Prorisq

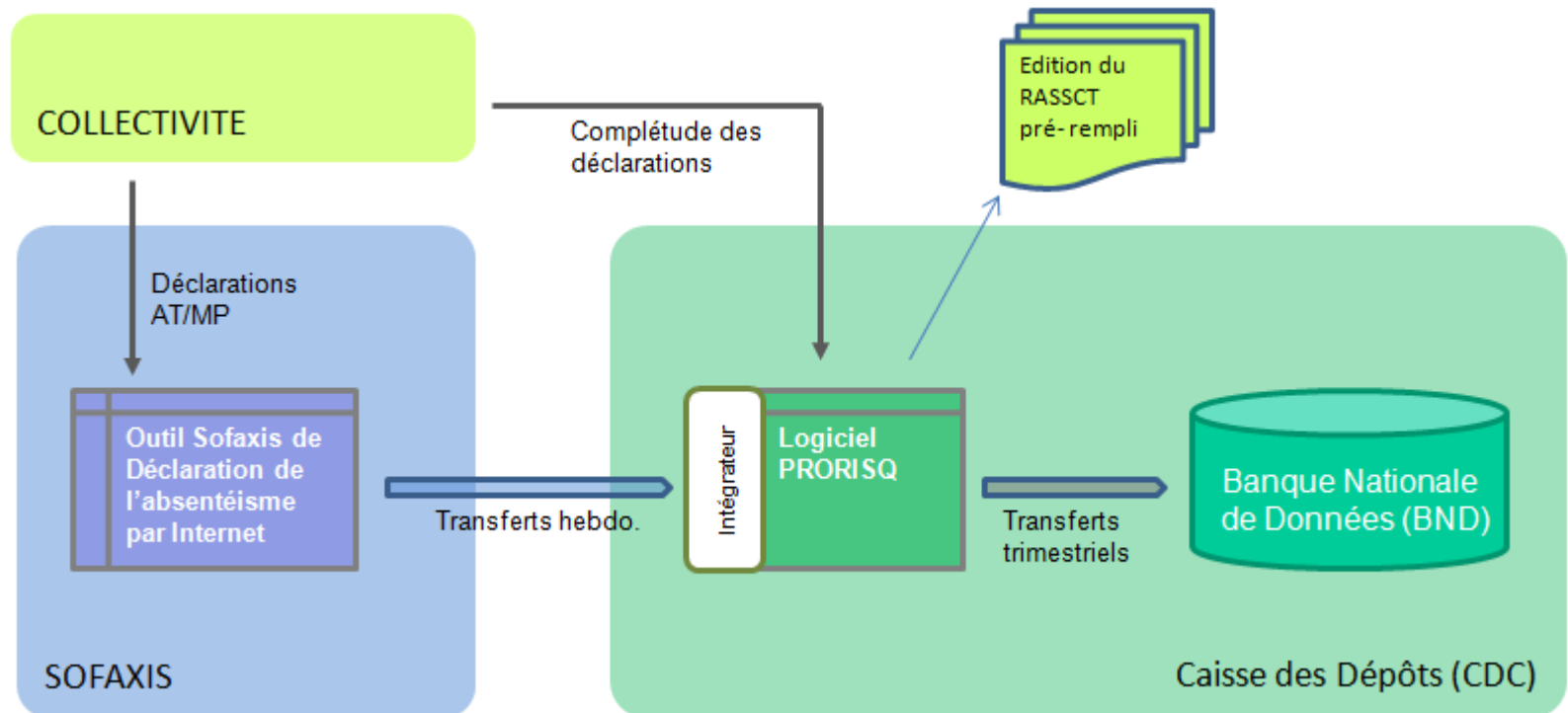
• « Intégrateur Prorisq » : il s'agit d'une fonctionnalité de la plate-forme Prorisq, permettant d'importer en masse dans la base Prorisq, les données de déclarations AT/MP au format XML.

Cet intégrateur s'adresse aux éditeurs, assureurs, collectivités... et doit éviter une double saisie en créant un flux de données automatisé entre leurs outils et Prorisq (« Interface Prorisq »).

• Indépendance et étanchéité des bases Sofaxis et Prorisq :

il n'y a pas de connexion directe et permanente entre les 2 systèmes; le flux des données prend la forme de fichiers informatiques transmis de manière sécurisée et automatisée (envois en FTPS) entre les 2 plates-formes. Ces fichiers sont déposés sur l'environnement Prorisq et seul l'outil d'intégration Prorisq a accès à la base de données.

• **Pré requis** : la collectivité doit être créée dans la base Prorisq de production avant mise en place des flux de données.



Données transmises

(Gras : donnée obligatoire dans Prorisq)

Données AGENT (identité et situation professionnelle courante)	
nir (n° ss)	date entrée FP
nom usuel	date entrée collectivité
prénom	date sortie collectivité
date naissance	Adresse agent
sexe	(grade)
régime	type personnel
nom patronymique (nom jf)	date entrée métier
latéralité	matricule (valeur par défaut « X » si non renseignée)
no CNRACL	civilité
Données de déclaration (et situation professionnelle de l'agent au moment de l'événement)	
type événement	date entrée poste (pour SDIS)
date événement	date avis médecin conseil
enquête HS (pour les SDIS)	Arrêt (date début, date fin)
Sssm (pour les SDIS)	conséquences médicales (identifiant, type, date décision, taux déf.)
régime	horaireTravailJourAccidentDeb1
certificats (identifiant interne, date certificat, type, date reprise)	horaireTravailJourAccidentFin1
heure accident	horaireTravailJourAccidentDeb2
lésions (siège, nature, latéralité)	horaireTravailJourAccidentFin2
éléments matériels	accident circulation
date déclaration	accident site
statut	circonstances
(grade)	tache (pour SDIS)
type personnel	décès (date, heure, cause)
type horaire quotidien (pour SDIS)	no tableau maladie pro
quotité travail	assureur collectivité
date entrée métier	identifiant événement

Caractéristiques des transferts

• **Les « données maîtres » sont celles de la base Prorisq** : cela signifie qu'aucune information présente dans Prorisq n'est écrasée lors d'un transfert.

Illustration : lors de l'intégration d'un arrêt, si ce même arrêt est déjà présent dans la base Prorisq, celui-ci n'est pas modifié.

• **Mode complet** : ce mode concerne l'ensemble des données présentes dans la base Sofaxis avec une limite d'antériorité si celle-ci est précisée par la collectivité. Ce mode est utilisé dans le cas d'une reprise d'antériorité (R.A.).

• **Mode différentiel** : ce mode est utilisé pour les flux réguliers d'alimentation Prorisq. Il ne concerne que des données de déclaration ou d'arrêt nouvellement saisies sur la période définie par la fréquence de transfert hebdomadaire, c'est-à-dire saisies à j-7 dans la base Sofaxis.

Les déclarations extraites et transférées dans le cadre du mode différentiel sont :

- les nouvelles déclarations et arrêts saisis sur la période
- les déclarations précédemment saisies mais comportant de nouveaux arrêts saisis sur la période.

Les transferts actuels sont réalisés chaque samedi.

• **Le déclenchement des transferts est « transparent »**

• **CDG : interfaçage de l'ensemble des collectivités rattachées au contrat groupe et transmission groupée des données**

Suivi des transferts

• Le module administrateur Prorisq, menu « Gestion des imports de données agent, service, déclaration... » présente un tableau de suivi des flux adressés à Prorisq pour intégration.

A chaque fichier traité, l'intégrateur Prorisq génère un rapport d'intégration complet (log complet) ainsi qu'un rapport se limitant aux erreurs d'intégration (log d'erreurs).

Ces logs sont disponibles en téléchargement au niveau du tableau de suivi des intégrations (dernière colonne). Ils peuvent également être reçus directement par mail pour les fichiers intégrés sur la plate-forme Prorisq de production.

Suivi des imports (Tous) ▼ Période du 01/09/2013 au 01/09/2014

Type de fichiers	Date d'import	Résultat	Collectivité	Log
Déclaration	21/01/2014 13:50:01	Import réussi (2 erreur(s))	COMMUNE TERRITORIALE DEMO	
Déclaration	21/01/2014 13:40:48	Import réussi (1 erreur(s))	COMMUNE TERRITORIALE DEMO	

⏪ ⏩ ⏴ ⏵

Fichier de log / illustration

01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111			Début de traitement
01/02/2012 21:06	ERROR	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111			Aucun service en base ne correspond aux critères suivants
01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111			Ajout dans la base Prorisq (agentid=892704)
01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111	Événement : ATR du 30/01/2000		Début de traitement
01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111	Événement : ATR du 30/01/2000		Ajout dans la base Prorisq (evenementid=307775)
01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111	Événement : ATR du 30/01/2000	Certificat : I du 2000-02-01	Ajout dans la base Prorisq (certificatid=464711)
01/02/2012 21:06	INFO	Agent : XXXXXXXXXXX (xxxxxxxxxx) Frédéric - 02/01/1966 - 16601111111111111111	Événement : ATR du 30/01/2000	Lésion (siege/nature) : 641 / 07	Ajout dans la base Prorisq (lesionid=323785)

• Cas particuliers des CDG :

- transmission groupée des données CDG et collectivités rattachées.
- Log individuel pour chacune des collectivités, accessible via son module administrateur Prorisq
- Log global CDG, accessible via son module administrateur Prorisq

Gestion des anomalies

L'essentiel des anomalies concerne des rejets agent dus à des écarts de nom, date de naissance, et/ou Nir entre la base Sofaxis et la base Prorisq.

Ex. de message d'erreur :

```
11/01/2014 22:30:48;ERROR;Agent : XXXXXX (XXXXX) J. Louis - 28/04/1978 - 17806xxxxxxxxxxx;;;
Les données de l'agent dans la base Prorisq [XXXXXX (XXXXX) JEAN LOUIS - 22/06/1978 - 17806xxxxxxxxxxx]
ne correspondent pas à celles du fichier à traiter [Agent : XXXXXX (XXXXX) J. Louis - 28/04/1978 - 17806xxxxxxxxxxx].
Les données de l'agent sont rejetées.
```

Correction :

1°) Les informations de Nom, Nir, date de naissance erronées ou manquantes doivent être corrigées selon le cas dans la base Sofaxis (via l'outil de déclaration d'absentéisme par internet Sofaxis) et/ou dans la base Prorisq (via l'outil Prorisq)

2°) Il n'y a pas de système de « rattrapage » automatique pour les déclarations n'ayant pu être intégrées. Ces déclarations doivent donc être saisies dans Prorisq.

Autorisation de transfert

• La CNIL impose que le fournisseur des données ait l'autorisation du propriétaire des informations (la collectivité) pour effectuer les transferts de son système vers celui de Prorisq.

• Cas d'un CDG et collectivités rattachées :

Une demande explicite de transfert doit être faite par le CDG auprès de Sofaxis. Le CDG informe ses collectivités adhérentes et se charge de recueillir jusqu'à une date butoir à définir, les éventuels refus de transfert. La liste des ces refus est à communiquer à Sofaxis avant mise en production des flux.

- Modèle de mail de la collectivité/Centre de Gestion à adresser à Sofaxis :

Collectivité :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... agissant en qualité de, dûment habilité(e) à engager [désignation de la collectivité/l'établissement] (ci-après « la Collectivité ») autorise par la présente la société SOFCAP/SOFCAH, courtier gestionnaire du contrat d'assurance statutaire de la Collectivité/l'établissement, à transférer les données dont elle dispose dans le cadre dudit contrat vers l'outil PRORISQ mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations, afin d'alimenter la Banque Nationale de Données.

Les données visées par ce transfert portent sur celles énumérées à l'article 2 de la décision du 11 août 1997 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives, constituant un modèle type, relatif à la gestion des risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière et à la production de statistiques non nominatives, parue au JORF n°194 du 22 août 1997.

Cette autorisation de transfert de données est consentie pour toute la durée du contrat d'assurance statutaire.

La société SOFCAP/SOFCAH réalisera ce transfert dans le cadre d'une obligation de moyens et ne pourra voir sa responsabilité engagée qu'en cas de faute lourde.

Dans le cadre de ce transfert, la collectivité demeure seule « responsable de traitement » au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés ; la société SOFCAP/SOFCAH agissant en qualité de « sous-traitant ».

- Modèle de mail adressé par le Centre de Gestion à ses collectivités pour recueillir les éventuels refus :

Dans le but d'alimenter la Banque Nationale des Données, la circulaire du 8 octobre 2004 (NOR/LBL/B/04/10077/C) donne instruction aux collectivités de répondre aux demandes émanant du Fonds National de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles telles qu'elles leurs sont transmises par la Caisse des Dépôts qui met à disposition les outils nécessaires à la collecte des données et notamment l'application « PRORISQ » (cf. décision du 11 août 1997 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives, constituant un modèle type, relatif à la gestion des risques professionnels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière et à la production de statistiques non nominatives, parue au JORF n°194 du 22 août 1997).

Pour alléger les travaux déclaratifs des collectivités ayant adhéré au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG a sollicité la société SOFCAP (société de courtage gestionnaire du contrat d'assurance statutaire).

La première étape d'alimentation du logiciel PRORISQ consistera à intégrer à partir du logiciel mis à disposition par la société SOFCAP dans le cadre de votre adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire, les données des personnels victimes d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle.

Sauf refus de votre part exprimé avant le, à l'une des adresses suivantes :

Postale :

Electronique :

La Société SOFCAP sera autorisée à réaliser le transfert des données relatives à votre collectivité sur l'application PRORISQ.

Mise en œuvre

• **Pour les collectivités nouvellement utilisatrices de Prorisq, prendre contact en premier lieu avec la CDC**
pour :

- (- Formation à l'outil Prorisq, notamment au module administrateur pour la partie suivi et logs d'intégration)
- création de la collectivité dans la base Prorisq de production
- Création des comptes Prorisq (utilisateur, administrateur)

• **Puis, pour toute collectivité** : Contacter Sofaxis au 02 48 48 15 15 ou par mail : relations.clients@sofaxis.com
en faisant part de sa demande de transferts et en précisant :

- Si la collectivité est nouvelle utilisatrice de Prorisq ou l'utilise déjà (avec saisie des déclarations)
- La date souhaitée de démarrage des transferts

Délai : sous 1 semaine